

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 10 juin 2024 à 18h30

Présents: MM Choisy Michel, , Grimal Jean-Luc, Cozette Jean-Pierre, Pillon Marynes, Gellynck Bernadette, Pichard Patricia, Harrissart Richard, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Caule Delphine, Ricquebourg Perrine et Lévasseur Yohann.

Pouvoir : Mr Butez (à JL Grimal)

Absents : MM Choisy Marc et Blot Lydie

Secrétaire de Séance : Mme Pillon Marynes

Lecture du précédent compte rendu

Convention EPF friche rue haute

Monsieur le Maire rappelle qu'afin d'engager les démarches d'acquisition et de réhabilitation de la friche rue Haute, il est nécessaire de signer une convention avec l'EPF (établissement public foncier). Si le propriétaire accepte de vendre, l'EPF s'engagera à acquérir le terrain, réaliser les travaux de démolition, de de dépollution avant de rétrocéder à la commune qui elle, vendra la partie constructible à l'AMSOM.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette convention et donne pouvoir à monsieur le Maire pour procéder à sa signature.

Protection sociale complémentaire

La secrétaire de mairie explique qu'à compter du 1^{er} janvier 2025 la commune à l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de ses agents.

Le conseil municipal doit décider de la participation mensuelle avec un minimum de 7€ par agent souscrivant un contrat. Cette proposition sera soumise au comité social Territoriale qui devra se prononcer. Seulement après l'avis du CST la commune devra délibérer.

Le conseil municipal sur proposition de monsieur le Maire décide de participer à la protection sociale complémentaire à hauteur de 10 € par agent à 10 voix pour et 2 contre (Mme Caule et Madame Grimal qui souhaitent donner plus).

Devis Verdi Travaux voirie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise VERDI d'un montant de 24 620.88 € TTC pour des travaux de voirie, bordures et trottoirs sur la commune (programme voirie 2024-2026).

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et charge monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

Terrain football

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu en mairie du notaire de Monsieur Flourey propriétaire du terrain de football. Celui-ci nous interroge pour savoir si la commune serait intéressée pour acheter le terrain pour lequel la commune à signée un bail emphytéotique de 50 ans pour un montant de 35000 €.

Monsieur le maire va essayer d'avoir des précisions sur le prix éventuel d'achat et reviendra ultérieurement vers les conseillers.

Application intramuros

Monsieur le Maire informe le conseil que La communauté de Communes du Grand Roye a souscrit récemment à l'application mobile « Intramuros », proposée par Somme Numérique à un coût préférentiel. La cotisation supportée par la Com de com intègre l'abonnement de ses communes membres.

Cette application gratuite permet aux communes: d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale.

Les administrés reçoivent les alertes directement sur leur smartphone. Ils accèdent au journal de la commune ou intercommunalité, aux événements de leur bassin de vie et aux points d'intérêt touristiques.

Le coût unique pour la commune est de 250 € HT pour la mise à disposition de l'application. Le conseil municipal donne son accord pour la mise en place d'Intramuros.

Devis columbarium et règlement cimetière

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de l'entreprise HEDIN d'un montant de 8915.00 € TTC pour le rajout de 9 cases au columbarium du cimetière communal.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité ce devis et charge monsieur le Maire de signer les documents s'y rapportant.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le règlement du Cimetière doit être revu. A cet effet monsieur Cozette s'est renseigné auprès de la mairie de Montdidier afin d'avoir un exemple. Monsieur le Maire pense qu'il serait bon de demander également des avis à des communes de même taille que Rollot comme Trois Rivière où Davenescourt.

Cette révision du règlement devra faire l'objet d'un travail en commission.

Tournée Ville à joie

Monsieur le Maire a présenté à tous les conseillers une demande de la communauté de communes concernant la tournée « Ville à joie ». Il demande leur avis sur une éventuelle participation à cette manifestation cette année (en septembre ou octobre 2024). Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite cette année à cette demande car il y a déjà beaucoup de manifestations prévues sur la commune en 2024.

Questions diverses

Acquisition terrain chemin blanc

Monsieur le Maire explique qu'il est en pour parler avec la famille Foyart pour acquérir la parcelle de terrain leur appartenant chemin blanc pour l'intérêt général afin d'y faire des plantations et de lutter contre le ruissellement.

Feu d'artifice

Le conseil municipal confirme le choix de la commission de tirer le feu d'artifice le 13 juillet au soir cette année et valide le devis pour ce feu d'un montant de 2500 € TTC.

Flash info

Un flash info va être édité dans la semaine afin d'annoncer toutes les manifestations à venir et de permettre aux administrés de s'inscrire pour le repas du 14 juillet.

Fin de séance 20h30